

VÉLO

Le Département encourage les collectivités à réaliser des aménagements cyclables

Christian Monteil, Président du Département a réuni mardi 14 mai les Présidents des communautés de communes de Haute-Savoie pour leur présenter le nouveau dispositif de soutien aux projets locaux de mobilité douce du Département. Objectif : encourager les projets et la réalisation d'aménagements cyclables sur leur territoire, avec le concours du Département. De nombreux représentants des communautés de communes étaient présents, aux côtés de Denis Duvernay, Vice-Président en charge des infrastructures routières, de la mobilité et des bâtiments, Chrystelle Beurrier, Vice-Présidente du Département et Présidente de l'association nationale Départements & Régions cyclables, et de Conseillers départementaux.

▪ Le Département, 1^{er} financeur des aménagements cyclables en Haute-Savoie

Acteur de la mobilité douce, le Département a mis en place un plan départemental « Haute-Savoie Vélo Voies Vertes » avec pour objectif de promouvoir l'usage du vélo, comme moyen de déplacement de proximité et comme activité de loisir, et ce, dans un environnement aménagé et sécurisé. Ce plan entend également participer à renforcer l'attractivité touristique de la Haute-Savoie. Il fédère l'ensemble des initiatives destinées à déployer d'ici 8 à 10 ans un réseau continu de plus de 300 km, combinant différents types d'aménagements, dont en priorité des voies vertes.

Ainsi, le plan départemental « Haute-Savoie Vélo Voies Vertes » comporte les aménagements cyclables sur le réseau routier départemental, les aménagements des voies vertes en site propre, l'élaboration des itinéraires cyclotouristiques, le balisage des cols et montées remarquables. Il intègre également des subventions allouées aux collectivités pour le développement de leur réseau cyclable.

Sur les 5 itinéraires structurants inscrits dans son plan départemental : *ViaRhôna, Léman Mont-Blanc, Sillon Alpin, Annecy/Saint-Félix, Aravis*, afin d'accélérer la réalisation d'aménagements cyclables en Haute-Savoie, le Département finance jusqu'à 80 % du coût des aménagements sur le territoire des Communautés de communes (depuis 2017, contre 40 % auparavant). L'aide est à hauteur de 50 % pour les projets concernant ces itinéraires structurants sur les territoires des Communautés d'agglomération.

Le Département encourage également les collégiens à venir à l'école en vélo, en participant financièrement aux projets menés par les collectivités, de développement d'itinéraires cyclables en direction des collèges. L'aide s'élève à 50 % du montant des travaux des aménagement en site propre.

Au total, en 2019, le Département allouera 8 M€ aux aménagements cyclables

▪ En 2019, le Département renforce ses dispositifs d'aides aux collectivités pour accélérer la réalisation d'itinéraires cyclables d'intérêt intercommunal

En 2019, le Département va encore plus loin pour encourager le développement d'itinéraires cyclables. Il ouvre son dispositif d'aides aux collectivités qui portent des projets locaux de mobilité douce, hors plan départemental, et les accompagne en finançant jusqu'à 30% du coût des aménagements.

Définitions :

> **Véloroute** : Itinéraire balisé et sécurisé sur une moyenne ou longue distance, d'intérêt départemental, régional, national ou européen. Supports multiples : routes à faibles trafic, voies vertes, pistes et bandes cyclables...

> **Voie verte** : Aménagement indépendant du réseau routier, réservé exclusivement à la circulation des véhicules non motorisés : cycles, piétons, rollers, personnes à mobilités réduites... Supports multiples : voies ferrées déclassées, chemins de service le long des canaux, voies forestières, voies reconverties du patrimoine communal, voies nouvelles, etc.

Cette nouvelle aide est destinée aux communes et aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) hors Communautés d'agglomération, maîtres d'ouvrages sur leurs territoires.

ZOOM SUR LES 5 VÉLOROUTES STRUCTURANTES EN HAUTE-SAVOIE

Plusieurs véloroutes/voies vertes structurantes sont en cours de développement, certaines sections étant sous maîtrise d'ouvrage départementale, d'autres étant menées par d'autres collectivités locales :

> **Véloroute ViaRhôna** de Saint-Gingolph à Seyssel, qui comprend 145 km en Haute-Savoie (dont 64 km en voie verte).

42 km ont déjà été aménagés dont 12 km en voie verte.

> **Véloroute Léman Mont-Blanc** d'Annemasse à Chamonix-Mont-Blanc, qui comprend 100 km en Haute-Savoie (dont 48 km en voie verte).

54 km ont déjà été aménagés dont 23 km en voie verte.

> **Véloroute du Sillon Alpin** de Mons à Marlens, qui comprend 87 km en Haute-Savoie (dont 60 km en voie verte).

57 km ont déjà été aménagés dont 49 km en voie verte.

> **Véloroute des Aravis** d'Annecy au Val d'Arly, qui comprend 40 km en Haute-Savoie (dont 9 km en voie verte).

21 km ont déjà été aménagés, dont 9 km en voie verte.

> **la Véloroute entre Annecy et Saint-Felix**, en direction d'Aix-les-Bains.

CONTACTS PRESSE

Responsable Presse

Cécile Menu

06 89 19 46 62 / 04 50 33 58 61

Attachée de Presse

Leslie Gros

06 74 25 76 63 / 04 50 33 49 89

✉ media@hautesavoie.fr

📄 hautesavoie.fr/espacepresse

🐦 [@htesavoiepresse](https://twitter.com/htesavoiepresse)